

**SCIENCES
ECONOMIQUES ET
SOCIALES**

**DOCUMENT ACADEMIQUE
D'HARMONISATION DES ATTENTES AU
BACCALAURÉAT**

**ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE
DE TERMINALE
ACTUALISATION SEPTEMBRE 2021**

ACADEMIE DE BESANCON

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR - BO SPECIAL N° 2 DU 13 FEVRIER 2020	2
ATTRIBUTION DE LA NOTE	2
ANNOTATIONS SUR LES COPIES : LA SPECIFICITE DE L'EPREUVE COMPOSEE	2
QUESTIONS EVALUABLES DANS LE CADRE DE L'EPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE TERMINALE	3
Année impaire (à partir de la session 2021)	3
Année paire (à partir de la session 2022)	3
2. RAPPELS DE QUELQUES PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION	3
REMARQUES LIMINAIRES POUR TOUS LES TYPES D'EPREUVES	3
LA DISSERTATION	4
L'EPREUVE COMPOSEE	4
3. ELEMENTS D'EVALUATION DE LA DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE	4
OBJECTIFS DE L'EPREUVE	4
ATTENTES DE LA DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE	5
ATTENDUS ACADEMIQUES DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT	6
Formulation et conception du sujet	6
Dossier documentaire	6
Grille d'évaluation de la dissertation	7
Propositions de plans en fonction des problématiques	8
4. ELEMENTS D'EVALUATION DE L'EPREUVE COMPOSEE	8
STRUCTURE DE L'EPREUVE	8
REMARQUES LIMINAIRES POUR L'EPREUVE COMPOSEE	8
EC1 - MOBILISATION DES CONNAISSANCES (4 POINTS)	9
Attentes de l'EC1	9
Grille d'évaluation de l'EC1 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)	9
EC2 - ÉTUDE D'UN DOCUMENT (6 POINTS)	10
Attentes de l'EC2	10
Grille d'évaluation de l'EC2 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)	12
EC3 - RAISONNEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 POINTS)	13
Attentes de l'EC3	13
Grille d'évaluation de l'EC3 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)	14
5. EPREUVE ORALE DE CONTROLE	15
RAPPEL DE LA REGLEMENTATION (BO N° 2 DU 13 FEVRIER 2020)	15
RAPPELS DE QUELQUES PRINCIPES GENERAUX	15
ORGANISATION DE L'EPREUVE ORALE	16
Concernant le tirage du sujet	16
Concernant le déroulement de l'épreuve	16
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE ORALE (ATTENDUS ACADEMIQUES DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT)	17
7. REMONTEE ET SAISIE DES NOTES	20
8. PERMANENCES	20

INTRODUCTION

Il convient de rappeler que nous sommes des formateurs (des enseignants dans leurs classes préparant les élèves aux épreuves du baccalauréat) tout au long de l'année scolaire, mais que le jour du baccalauréat, nous devenons des évaluateurs (des enseignants évaluant des copies d'examen) dont les attentes sont contenues dans les programmes et les textes officiels des épreuves. Ces deux fonctions doivent être distinguées car les attentes et les niveaux d'exigence ne sont pas les mêmes.

Pourquoi un document académique d'harmonisation des attentes au baccalauréat ?

Le document académique d'harmonisation des attentes au baccalauréat propose à l'ensemble des professeurs de Sciences Économiques et Sociales de l'académie de BESANCON de partager une « charte commune » de correction des épreuves. Il s'agit d'expliciter les attendus en termes de compétences évaluées au baccalauréat dans le cadre des épreuves de SES en vigueur depuis 2021 en Terminale.

Ce document a été élaboré par un groupe de professeurs et c'est le fruit de leur travail que nous vous proposons. Il permet de préparer la commission d'entente restreinte académique qui se réunit à l'occasion de l'épreuve de SES en Terminale et dont l'objectif est d'élaborer les attentes et les critères de correction, en conformité avec les textes officiels (programmes de la discipline et textes définissant les épreuves, y compris les consignes aux concepteurs de sujets). Ce qui vous est proposé n'est pas une norme qui viendrait s'ajouter aux textes officiels mais un outil à partager afin d'aider les professeurs et leurs élèves à concevoir une évaluation la plus juste possible.

Ce document vise à :

- Tout d'abord, harmoniser les critères d'évaluation entre les professeurs de l'académie afin de garantir aux candidats la plus stricte égalité de traitement ;
- Ensuite, aider les professeurs à identifier les critères d'évaluation prioritaires de façon à organiser la mise en œuvre des apprentissages de ces épreuves durant le cycle terminal.

Organisation du document académique d'harmonisation des attentes au baccalauréat

Ce document cherche à expliciter les différentes capacités évaluées au baccalauréat dans le cadre des épreuves de Sciences Économiques et Sociales en Terminale.

Pour cela, il nous a paru important de rappeler les attentes institutionnelles tout en construisant un outil synthétique et unique qui servira de base à la commission restreinte du baccalauréat.

Vous trouverez, pour chaque épreuve, deux types de tableau :

Un premier tableau intitulé « Attentes de ... » permet à l'enseignant de préparer les élèves à l'acquisition de méthodes au cours du cycle terminal à partir des textes officiels ;

Un deuxième tableau intitulé « Grille d'évaluation de... » permet au correcteur d'évaluer l'épreuve du baccalauréat de façon harmonisée. *La commission restreinte complètera ce deuxième tableau en fonction des sujets.*

1. LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR - BO spécial n° 2 du 13 février 2020

La réforme du lycée se traduit par la mise en place de nouvelles épreuves écrites de baccalauréat (note de service n° 2020-033 du 11-2-2020, publiée dans le BO spécial n° 2 du 13 février 2020) ainsi qu'un grand oral (note de service n° 2020-036 du 11-2-2020, publiée dans le même BO spécial).

ATTRIBUTION DE LA NOTE

Les notes varient de 0 à 20 en points entiers, sauf si la réglementation de l'épreuve concernée en dispose autrement. Dans chaque discipline, l'échelle des notes doit être utilisée dans toute sa plénitude, au-delà des seuils critiques de 8, 10 et 12. L'usage d'une échelle limitée autour de la moyenne minimise, en effet, l'influence de la discipline concernée et prive, de façon anormale, les meilleurs candidats de l'avantage légitime qu'ils pouvaient escompter. Il est, en outre, indispensable d'assurer une répartition équilibrée des notes sur une échelle la plus large possible.

L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire des baccalauréats général et technologique ou à une ou plusieurs unités d'épreuve du baccalauréat professionnel est sanctionnée par la mention « absent » ou par la note zéro dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les notes doivent être justifiées par des appréciations aussi claires et précises que possible (exactitude des totaux, lisibilité des notes partielles, références éventuelles au barème, etc.) : le résultat de l'examen ne doit pas apparaître au candidat comme une décision dont la motivation lui échapperait.

ANNOTATIONS SUR LES COPIES : LA SPECIFICITE DE L'ÉPREUVE COMPOSEE

➤ Le correcteur doit indiquer sur la copie d'Épreuve Composée :

- 1- la note attribuée à chaque partie de l'Épreuve Composée ;
- 2- la note globale attribuée à l'Épreuve Composée doit être entière (en prenant soin de vérifier que cette note globale, éventuellement arrondie, est bien égale à la somme des points attribués à chaque partie de l'Épreuve Composée).

➤ Obligations des correcteurs en ce qui concerne les annotations :

- 1- le correcteur doit formuler sur la copie d'Épreuve Composée trois annotations : une annotation par partie.
- 2- les appréciations du correcteur doivent être précises. Une appréciation laconique telle que « des oublis et des erreurs » serait irrecevable au contentieux. Il est donc fortement recommandé d'identifier les performances, les erreurs et les insuffisances relevées dans la copie, de citer les documents ayant fait l'objet d'une lecture pertinente ou erronée, d'une interprétation pertinente ou erronée et de porter une appréciation sur la qualité de l'expression écrite.

Remarque : Les annotations portées sur les copies sont importantes. En cas de contestation de la note devant le tribunal administratif, le juge prend en compte, outre le respect du barème, les annotations du correcteur.

➤ Enfin, les documents d'évaluation correspondant à votre lot de copies sont à conserver jusqu'au mois de décembre de l'année civile en cours, afin de pouvoir communiquer des indications très précises en cas de contestation de la note attribuée à un candidat.

QUESTIONS EVALUABLES DANS LE CADRE DE L'EPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE TERMINALE

Année impaire (à partir de la session 2021)

Science économique	Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? Comment lutter contre le chômage ?
Sociologie et science politique	Comment est structurée la société française actuelle ? Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?
Regards croisés	Quelle action publique pour l'environnement ?

Année paire (à partir de la session 2022)

Science économique	Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?
Sociologie et science politique	Comment est structurée la société française actuelle ? Quelles sont les mutations du travail et de l'emploi ? Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?
Regards croisés	Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

2. RAPPELS DE QUELQUES PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION

REMARQUES LIMINAIRES POUR TOUS LES TYPES D'EPREUVES

- On veillera à se limiter aux stricts attendus du programme. Il n'y aura donc pas de « valorisation » d'ajouts ou de connaissances non exigées par la logique des réponses.
- Aucune consigne de longueur n'est indiquée dans les instructions officielles. On ne peut donc sanctionner une copie pour des raisons de longueur.

- Les erreurs d'orthographe ne donneront pas lieu à des sanctions en tant que telles, sauf si elles nuisent à la clarté de l'expression.
- L'évaluation de l'expression et de la présentation est prise en considération sur l'ensemble de la copie mais la pénalisation (= les points en moins) ne doit être portée que sur l'EC3 ou la dissertation (nous ne retirerons donc pas de points sur les parties EC1 et EC2 même si l'expression et la présentation laissent à désirer).

LA DISSERTATION

Un candidat faisant apparaître le plan (à condition qu'il y ait une présentation rédigée des parties et sous-parties) ou des graphiques, des schémas (à condition qu'ils soient commentés) n'est pas à sanctionner.

L'EPREUVE COMPOSEE

- Chaque copie doit présenter le détail de la notation (y compris pour les questions de la partie 2).
- Seule la partie 3 est l'objet éventuellement de pénalisation pour absence de clarté de l'expression et présentation non soignée, afin de ne pas pénaliser plusieurs fois un candidat.

3. ELEMENTS D'EVALUATION DE LA DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

OBJECTIFS DE L'EPREUVE

BO spécial n°2 du 13 février 2020 :

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

ATTENTES DE LA DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
1- Capacité à élaborer une problématique pour répondre à la question posée	Présence d'une problématique dans l'introduction, c'est-à-dire la déclinaison des questions ou des enjeux posés par le sujet pour faire émerger un fil directeur qui permette de répondre au sujet.	Plusieurs problématiques peuvent répondre à un même sujet. La problématique n'est pas une simple reformulation du sujet. Les problématiques sous forme de phrases affirmatives sont admises.
2- Capacité à mobiliser les connaissances pertinentes pour traiter le sujet	Mobiliser de manière pertinente des notions et des mécanismes présents dans le programme.	L'utilisation d'un vocabulaire économique et sociologique approprié à la question est attendue. Les définitions doivent être mobilisées dans le cadre d'une argumentation.
3- Capacité à mobiliser des informations pertinentes du dossier pour traiter le sujet	Mobiliser le dossier documentaire en lien avec les connaissances du programme et la problématique. Extraire des informations pertinentes des documents. Exploiter les informations : <ul style="list-style-type: none"> ○ pour les données statistiques : lecture donnant du sens, calculs éventuels ○ pour un texte ou un schéma : mobilisation sans paraphrase. 	La non utilisation du dossier documentaire sera sanctionnée. Il faut utiliser <u>tous</u> les documents, mais il n'est pas nécessaire d'exploiter tous les éléments des documents. L'exploitation des documents doit être pertinente au regard de la problématique et ne doit pas être un commentaire systématique et détaillé.
4- Capacité à apporter une réponse structurée en cohérence avec le sujet	Rédiger une introduction comprenant une entrée en matière, une définition des notions du sujet, une problématique clairement énoncée, l'annonce du plan et, selon le sujet, le cadre spatio-temporel. Structurer le développement à l'aide d'un plan équilibré comprenant 2 ou 3 parties, elles-mêmes composées de 2 ou 3 sous-parties structurées et articulées de façon cohérente. Rédiger une conclusion comprenant une réponse à la question posée en récapitulant les principales idées et une ouverture.	Une diversité de plans est possible. Les définitions des notions du sujet peuvent être présentes dans l'introduction (de préférence) OU dans le développement. Un plan apparent n'est ni sanctionné, ni valorisé.
5- Capacité à mettre en œuvre des séquences argumentatives pour répondre au sujet	Présence de paragraphes argumentés reliés à la problématique.	Chaque paragraphe apporte un élément de réponse au sujet. La seule récitation du cours sera sanctionnée.
6- Capacité à s'exprimer avec clarté et à soigner sa présentation		

ATTENDUS ACADEMIQUES DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT

Formulation et conception du sujet

- Insérer la partie du programme officiel qui correspond au sujet posé et surligner en gras les objectifs d'apprentissage qui sont concernées- **cf corrigé national**

- Préciser les attentes autour des notions-clés et des consignes – **cf corrigé national**

Dossier documentaire

Document – Titre et idée générale	Lien avec le sujet	Lien avec les autres documents	Difficultés et points de vigilance
1			
2			
3			
4			

Grille d'évaluation de la dissertation

Il s'agit de fournir aux correcteurs un cadre d'analyse de la copie en précisant, pour le sujet posé, chacun des items en référence aux attentes officielles du baccalauréat pour l'épreuve.

Point de vigilance

La problématique n'est pas unique et elle oriente l'analyse du dossier et la mobilisation des connaissances.

Remarque : le nombre de points attribués à chaque critère sera modulé en fonction du sujet.

Critères	Savoirs et savoir-faire maîtrisés (bonne copie)	Savoirs et savoir-faire moyennement maîtrisés (copie moyenne : 10-12 / 20)	A pénaliser
1- Elaborer une problématique pour répondre à la question posée <i>Entre 1 et 2 points</i>	Présence d'une problématique dans l'introduction formulée de façon à mettre en évidence les enjeux du sujet.	Problématique mal formulée ou ne reprenant qu'une partie des enjeux du sujet.	Absence de problématique ou sujet recopié. Problématique hors sujet (si l'élève poursuit le hors-sujet dans le développement il sera sanctionné dans chacun des critères).
2- Mobiliser les connaissances pertinentes pour traiter le sujet <i>Entre 4 et 6 points</i>	Mobilisation des notions, des mécanismes, et des illustrations acquis dans le cadre du programme pour traiter le sujet.	Mobilisation partielle des notions de base, mécanismes et outils en rapport avec le sujet.	Aucun apport de connaissances personnelles. Non maîtrise des notions et mécanismes. Mobilisation de notions et mécanismes sans rapport avec le sujet.
3- Mobiliser des informations pertinentes du dossier pour traiter le sujet <i>Entre 4 et 5 points</i>	Sélection des informations du document en les mettant en relation avec les connaissances. Lecture rigoureuse des données. Maîtrise des calculs. Mise en relation des documents.	Commentaire seul des documents sans lien avec le sujet. Utilisation partielle du dossier.	Absence d'utilisation des documents. Contresens. Erreur de lecture des données du document. Paraphrase du document.
4- Apporter une réponse structurée en cohérence avec le sujet <i>Entre 4 et 5 points</i>	Présence d'une introduction et d'une conclusion structurée (sur 2 points), de parties, sous-parties et paragraphes cohérents (entre 2 et 3 points). Plan équilibré.	Plan qui présente des parties mais sans véritable organisation interne Introduction et/ou conclusion incomplètes.	Absence de plan, c'est-à-dire liste de remarques sans ordre logique. Introduction ou conclusion non conformes ou absentes.

5- Mettre en œuvre des séquences argumentatives pour répondre au sujet <i>Entre 3 et 4 points</i>	Maitrise de la technique d'argumentation (présence d'affirmations, d'explicitations et d'illustrations).	Explications se limitant à des exemples. Manque d'exemples.	Simple récitation du cours. Paragraphe(s) hors sujet.
6- Rédiger en utilisant une expression claire et une présentation soignée <i>Pénalisation jusqu'à 1 point</i>	Copie peu soignée et expression confuse : application éventuelle d'une pénalisation jusqu'à 1 point.		

Propositions de plans en fonction des problématiques

4. ELEMENTS D'EVALUATION DE L'EPREUVE COMPOSEE

STRUCTURE DE L'EPREUVE

Cette épreuve est constituée de trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances (4 points).

Cette première partie de l'épreuve, sans document d'appui, est composée d'une question notée sur 4 points.

Partie 2 - Étude d'un document (6 points)

Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points).

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte deux ou trois documents de nature différente (texte, graphique, tableau statistique, schéma, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2 500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.

Les trois parties de l'épreuve composée portent sur trois questions différentes et au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

REMARQUES LIMINAIRES POUR L'EPREUVE COMPOSEE

La note globale est en point entier (arrondi au point supérieur). Les notes des trois parties figurent sur la copie ; ces notes peuvent être en demi-point et quart de point.

« La clarté de l'expression et le soin apporté à la présentation » sont une capacité qui doit être évaluée pour l'ensemble de l'épreuve composée et non pas pour chacune des parties composant celle-ci. Toutefois, seule la partie 3 est l'objet éventuellement de pénalisation pour absence de clarté de l'expression et présentation non soignée, afin de ne pas pénaliser plusieurs fois un candidat.

EC1 - MOBILISATION DES CONNAISSANCES (4 POINTS)

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE : BO spécial n°2 du 13 février 2020

« Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme. »

Attentes de l'EC1

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
1- Capacité à comprendre le sens de la question	Identifier la consigne (« distinguer », « illustrer », « montrer », « présenter »...) pour répondre à la question posée.	La réponse n'est pas une définition ou une suite de définitions. Si l'élève apporte des éléments complémentaires à la réponse attendue, il ne sera pas sanctionné, ni valorisé.
2- Capacité à maîtriser les connaissances appropriées	Montrer une compréhension des notions utilisées. Présenter des mécanismes. Développer une illustration pertinente et de qualité.	La maîtrise d'une notion n'implique pas nécessairement de la définir. L'utilisation d'un vocabulaire économique et sociologique approprié à la question est attendue. Les connaissances sont strictement limitées au programme.
3- Capacité à rédiger de façon claire et soignée	Expression écrite soignée : syntaxe et orthographe correcte Organiser de manière structurée la réponse (utilisation de connecteurs logiques).	Il n'est pas attendu de plan type « dissertation » avec parties et sous-parties.

Grille d'évaluation de l'EC1 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)

<p><u>Points de vigilance</u> <i>Les attentes sont strictement limitées au programme officiel du cycle terminal. Les notions et les mécanismes à mobiliser figurent dans les objectifs d'apprentissage.</i></p>
--

	Attentes	Points de vigilance	Repartition des points
Question <i>Indiquer l'intitulé de la question</i> Programme <i>Indiquer la partie du programme concernée en précisant le champ, la question, et l'objectif d'apprentissage (en surlignant ce qui est attendu)</i>	Construction d'une réponse s'appuyant sur : <i>Les attendus institutionnels du programme + explicitation dans le cadre précis de la question</i> 1- Comprendre le sens de la question 2- Maîtriser les connaissances appropriées 3- Rédiger sa réponse de façon claire et soignée		<i>Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points</i>

EC2 - ÉTUDE D'UN DOCUMENT (6 POINTS)

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE : BO spécial n°2 du 13 février 2020

« **Partie 2** – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. »

Attentes de l'EC2

Cette partie de l'épreuve comprend deux questions :

- la première question (2 ou 3 points) est descriptive. Elle teste la compréhension du document et porte sur une partie ou la totalité du document ;
- la seconde question (3 ou 4 points) est explicative. Elle porte sur un ou des éléments contenus dans un des objectifs d'apprentissage du programme de terminale tout en étant en lien avec les informations données par le document.

Question 1

Attentes	Explications	Points de vigilance
1- Capacité à comprendre le sens de la question	Identifier la consigne pour répondre à la question posée. Il s'agit d'une question qui appelle à une description.	Chaque question est en lien avec un questionnement et un objectif d'apprentissage. Si l'élève apporte des éléments complémentaires à la réponse attendue, il ne sera pas sanctionné, ni valorisé. On n'attend pas d'explication du phénomène observé.
2- Capacité à maîtriser l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques	Sélectionner les données pertinentes et les traiter pour répondre à la question posée. Rédiger des phrases de lecture de données, correctes, complètes et leur donnant du sens. Effectuer un ou plusieurs calculs appropriés (mesurer des évolutions / faire des comparaisons). Avoir recours à une résolution graphique si demandé (sans formalisation mathématique).	La présentation du document n'est pas attendue. Pour que la lecture soit complète, l'unité et le champ spatio-temporel doivent être précisés. On n'attend pas le détail des éventuels calculs, mais il est possible de les préciser entre parenthèses.
3- Capacité à rédiger de façon claire et soignée	Expression écrite soignée : syntaxe et orthographe correcte Organiser de manière structurée la réponse (utilisation de connecteurs logiques).	On peut admettre une réponse concise à partir du moment où elle permet de répondre à la question. Pas de norme de longueur pour cette réponse.

Question 2

Attentes	Explicitations	Points de vigilance
1- Capacité à comprendre le sens de la question	Identifier la consigne pour répondre à la question posée. Il s'agit d'une question qui appelle à une explication : elle incite à expliquer un mécanisme, c'est-à-dire à identifier l'élément qui permet de comprendre un phénomène ou d'éclairer une situation.	La réponse n'est pas une définition ou une suite de définitions
2- Capacité à maîtriser l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques	On attend une maîtrise des savoir-faire statistiques : - des lectures et interprétations - des calculs simples en utilisant les informations disponibles afin de répondre à la question	La présentation du document n'est pas attendue. Pour que la lecture soit complète, l'unité et le champ spatio-temporel doivent être précisés. On n'attend pas le détail des éventuels calculs, mais il est possible de les préciser entre parenthèses. On attend que le candidat utilise des données quantitatives en lien avec la question posée et les connaissances mobilisées.
3- Capacité à maîtriser les connaissances appropriées	Le candidat devra recourir au vocabulaire adéquat afin d'expliquer les mécanismes en jeu. Les connaissances sont mobilisées en expliquant les mécanismes ou processus et/ou en donnant des exemples appropriés.	Il est attendu une ou plusieurs explications et pas seulement des constats. Les explications avancées doivent rester en lien avec le document étudié et l'objectif d'apprentissage du programme concerné.
4- Capacité à rédiger de façon claire et soignée	Expression écrite soignée : syntaxe et orthographe correcte L'ensemble de la réponse doit être structurée et articulée de façon logique, à la manière d'une démonstration.	Les informations doivent être hiérarchisées (ex : du général au particulier ou du particulier au général)

Grille d'évaluation de l'EC2 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)

Remarque : le nombre de points attribués à chaque critère sera modulé en fonction du sujet.

Question 1

Point de vigilance
On n'attend pas d'explications des phénomènes observés.

	Attentes	Points de vigilance	Répartition des points
Indiquer l'intitulé de la question	1- Capacité à comprendre le sens de la question Indiquer les éléments pris en compte		De 0,5 à 1 point
Indiquer les savoir-faire mobilisables	2- Capacité à maîtriser l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques Indiquer les savoir-faire pertinents mobilisables avec un exemple pour chacun		Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points De 0.5 à 1 point
	3- Capacité à rédiger de façon claire et soignée Indiquer les éléments permettant de répondre à la question posée		Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points De 0.5 à 1 point

Question 2

	Attentes	Points de vigilance	Répartition des points
Indiquer l'intitulé de la question	1- Capacité à comprendre le sens de la question Indiquer les éléments pris en compte		De 0,5 à 1 point
Indiquer les savoir-faire mobilisables	2- Capacité à maîtriser l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques Indiquer les savoir-faire pertinents mobilisables avec un exemple pour chacun		Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points De 1 à 2 points
Indiquer les savoirs mobilisables	3- Capacité à maîtriser les connaissances appropriées Indiquer les éléments permettant de répondre à la question posée		Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points De 1 à 2 points
	4- Capacité à rédiger de façon claire et soignée Indiquer les éléments permettant de répondre à la question posée.		Pour chaque partie de la réponse, indiquer une fourchette de points De 0,5 à 1 point

EC3 - RAISONNEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 POINTS)

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE : BO spécial n°2 du 13 février 2020

« **Partie 3** - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats. »

Attentes de l'EC3

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
1- Capacité à mobiliser les connaissances	Mobiliser de manière pertinente des notions et des mécanismes présents dans le programme. Expliquer les mécanismes et les illustrer.	L'utilisation d'un vocabulaire économique et sociologique approprié à la question est attendue. Les définitions doivent être mobilisées dans le cadre d'une argumentation.
2- Capacité à mobiliser le dossier documentaire	Extraire les informations pertinentes des documents. Exploiter les informations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les données statistiques : lectures donnant du sens, calculs éventuels. ○ Pour un texte ou un schéma : mobilisation sans paraphrase. Utiliser des connaissances acquises pour enrichir l'exploitation du dossier documentaire.	Il faut utiliser <u>tous</u> les documents, mais il n'est pas nécessaire d'exploiter tous les éléments des documents. L'exploitation des documents doit être pertinente au regard du raisonnement.
3- Capacité à construire un raisonnement	Enchaîner de manière logique des arguments distincts dans le cadre d'une démonstration. Présence d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion : <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction : phrase(s) introductive(s) qui présente(nt) le sujet. ○ Développement : organisé et fluide. ○ Conclusion répondant au sujet. 	Le raisonnement n'est pas un catalogue d'idées : il relie connaissances et informations extraites des documents avec le sujet. On attend dans l'introduction : une explicitation des termes du sujet et une annonce des étapes du raisonnement. Chaque paragraphe développe un argument différent (sans limitation du nombre de paragraphes et sans transition entre paragraphes). Il n'est pas attendu d'ouverture en conclusion : elle synthétise les arguments et répond au sujet. Un élève qui reprend la méthode de la dissertation ne sera pas valorisé ni sanctionné.
4- Capacité à s'exprimer avec clarté et à soigner sa présentation		

Grille d'évaluation de l'EC3 (attendus académiques dans le cadre du baccalauréat)

➤ Formulation du sujet

- Insérer la partie du programme officiel qui correspond au sujet posé - **cf corrigé national**
 - Préciser les attentes autour des notions-clés et des consignes – **cf corrigé national**

➤ Dossier documentaire

Document – Titre et idée générale	Lien avec le sujet	Lien avec les autres documents	Difficultés et points de vigilance
1			
2			
3			

➤ Grille d'évaluation

Points de vigilance

*L'élève doit rédiger une courte introduction présentant le sujet et une courte conclusion répondant à la question posée. Il n'est pas attendu de problématisation de type dissertation.
 Il n'est pas attendu un plan en deux ou trois parties, mais un raisonnement avec un fil conducteur, avec autant de paragraphes argumentés que le candidat le souhaite.*

Remarque : le nombre de points attribués à chaque critère sera modulé en fonction du sujet.

Critères	Savoirs et savoir-faire maîtrisés (bonne copie)	Savoirs et savoir-faire moyennement maîtrisés (copie moyenne : 5-6 / 10)	A pénaliser
1 - Mobiliser les connaissances <i>Entre 3 et 4 points</i>	Mobilisation des notions, des mécanismes, des outils permettant de traiter le sujet. Les idées sont énoncées, explicitées et illustrées.	Mobilisation partielle des notions de base, mécanismes et outils en rapport avec le sujet.	Non maîtrise des notions et mécanismes Mobilisation de notions et mécanismes sans rapport avec le sujet. Surenchère d'affirmations qui ne sont pas développées avec des connaissances
2 - Mobiliser le dossier documentaire <i>Entre 2 et 4 points</i>	Sélection des informations du document en les mettant en relation avec les connaissances. Lecture rigoureuse des données. Maîtrise des calculs.	Commentaire seul des documents sans lien avec le sujet. Utilisation partielle du dossier.	Absence d'utilisation des documents. Contresens. Erreur de lecture des données du document. Paraphrase du document.
3 - Construire un raisonnement cohérent qui répond au sujet en paragraphes argumentés <i>Entre 2 et 3 points</i>	Le candidat maîtrise son fil conducteur, classe les arguments, intègre parfaitement les notions. Chaque paragraphe apporte un élément de réponse au sujet.	Le candidat fait un effort de raisonnement avec des maladresses d'organisation.	Absence de démonstration aboutie. Commentaire successif des trois documents et/ou paraphrase.
4 - Rédiger en utilisant une expression claire et une présentation soignée	Copie peu soignée et expression confuse : application éventuelle d'une pénalisation jusqu'à 1 point.		

5. EPREUVE ORALE DE CONTROLE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION (BO N° 2 DU 13 FEVRIER 2020)

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Cette épreuve orale porte sur la même partie du programme que l'épreuve écrite.

Bulletin officiel spécial n°2 du 13 février 2020

Précisions validées par l'Inspection Générale de Sciences Economiques et Sociales (juin 2021) :

- *Les sujets sont issus d'une banque nationale.*
- *Les sujets se présentent en deux parties : la première partie, sur 14 points, comporte une question sur les savoir-faire associée à un document statistique (4 points) et un raisonnement à mener à l'aide des connaissances du candidat et des documents (10 points). La seconde partie, sur 6 points, comporte deux questions de connaissances portant sur des champs différents du programme, que l'examineur extraira d'un tableau donnant l'ensemble des questions possibles de manière exhaustive.*

RAPPELS DE QUELQUES PRINCIPES GENERAUX

Lors des épreuves orales et pratiques, les examinateurs doivent impérativement s'abstenir de toute allusion à la valeur de la prestation du candidat interrogé, à la qualité de l'enseignement qu'il paraît avoir reçu ou de toute demande et commentaire concernant son établissement d'origine, son âge, son sexe, son origine ou sa formation.

Ils attribuent une note à chaque candidat en fonction des instructions figurant ci-dessus pour la correction des épreuves écrites. En aucun cas, ils ne la communiquent aux candidats : la note reste provisoire tant que le jury n'a pas délibéré.

Les examinateurs ne doivent pas demander au candidat la note qu'il a obtenue à l'écrit. Le livret scolaire mis à la disposition du jury lors des délibérations ne doit pas être consulté par l'examineur avant qu'il n'ait mis sa note.

Dans tous les cas de contestation transmis par la Direction des examens et concours, l'examineur qui a interrogé le candidat contestant sa note se verra demander communication des informations qu'il a consignées dans sa grille d'évaluation. C'est pourquoi il convient de conserver les grilles individuelles d'évaluation **jusqu'au mois de décembre.**

Le respect de ces règles de fonctionnement vise à assurer aux candidats **une évaluation juste et transparente.**

Remarque :

« Le rôle de l'examineur est d'établir un constat aussi objectif que possible, qu'il n'y a pas lieu d'apprécier en termes d'indulgence ou de sévérité. Il reste que tout constat d'insuffisance doit avoir été établi dans des conditions indiscutables, c'est-à-dire au terme d'une épreuve où le candidat a été délibérément placé dans les conditions les plus favorables. Un accueil bienveillant doit atténuer le trac, bien compréhensible d'un adolescent qui affronte pour la première fois un examen oral public.

L'interrogation elle-même sera conduite avec le souci de bien distinguer ce qui est ignorance ou sottise inexcusable de ce qui est inhibition, étourderie, maladresse ; on se gardera aussi bien de désarçonner le candidat par une intervention trop vive ou ironique, que de le laisser s'enfermer.

Il va de soi qu'on s'interdira tout propos étranger à l'interrogation, qui pourrait donner au candidat à penser qu'on le juge sur autre chose que ses réponses, et notamment toute appréciation, fût-elle allusive, sur l'enseignement qu'il a reçu.

»

Extrait des « Instructions aux examinateurs » (document académique)

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Concernant le tirage du sujet

Il est **conseillé** de préparer des couples de sujets au préalable en veillant :

- à ne pas mettre deux sujets sur le même thème car le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). Le candidat conserve les deux sujets pendant la durée de la préparation de l'épreuve, afin qu'il ait le temps d'opérer son choix ;
- à ce que les sujets proposés au candidat qui prépare, ne portent pas sur les mêmes thèmes que celui qui expose ;
- à ce que les sujets proposés au candidat diffèrent de ceux qui sont tombés à l'écrit.

Concernant le déroulement de l'épreuve

- Le candidat dispose de 20 minutes pour traiter l'ensemble des questions. Il ne doit pas être interrompu au-delà d'éventuelles relances pour aider un candidat en difficulté ;
- Les réponses aux questions « simples » qui accompagnent le sujet peuvent être faites soit avant la question principale, soit en cours d'exposé, sans que le candidat puisse être sanctionné pour avoir privilégié l'une ou l'autre de ces possibilités ;
- Dans le cas où le temps total imparti (20 min) n'est pas complètement utilisé par le candidat, l'examineur le sollicite de nouveau sur la question principale de préférence et/ou sur les questions complémentaires. Il est entendu que les questions posées alors ne portent que sur les attentes du programme officiel et ne peuvent être qu'en faveur du candidat ;
- L'examineur évitera d'interroger le candidat sur un sujet qu'il n'aurait pas pu préparer ;
- À l'issue de l'épreuve, l'examineur ne fait pas le corrigé du sujet.
- Enfin, à l'issue de l'épreuve, il convient de s'assurer que les candidats restituent les sujets.

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE ORALE (ATTENDUS ACADEMIQUES DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT)

Les deux pages suivantes seront remises à l'examineur par le centre d'examen sous la forme d'une fiche recto-verso qui devra être complétée pour chaque candidat.

Jour et heure :

Jury N° :

N° inscription :

Centre d'épreuve :

Nom/prénom du candidat :

Date de naissance :

Le candidat bénéficie d'aménagements d'épreuves :

Oui

Non

Discipline : Sciences Économiques et Sociales

Sujet choisi :

Sujet délaissé :

Dans le but de sécuriser les procédures (détermination du sujet – temps de préparation et/ou aménagements d'épreuves), l'examineur doit s'assurer auprès du candidat de son accord sur les modalités de passage de l'épreuve.

Nom de l'examineur

L'épreuve s'est déroulée conformément à la définition qui m'a été remise au préalable.

Signature de l'examineur

Signature du candidat

Mode opératoire

Compte tenu des délais de route, les candidats de certains établissements ne sont convoqués qu'à 10h.

Cette procédure est mise en place dans le but d'uniformiser les fiches d'évaluation des épreuves du second groupe, de sécuriser le déroulement de ces épreuves et de permettre à l'administration de justifier la régularité des épreuves en cas de contestation par les candidats.

Il permet en outre de protéger l'examineur généralement mis en cause dans les cas de contestations.

L'administration est tenue de répondre à toutes les contestations qui lui sont adressées.

La définition de l'épreuve de second groupe que passe le candidat lui a été remise au moment de son choix.

Avant le début de l'épreuve, l'examineur doit s'assurer :

- que le candidat connaît le mode de détermination du sujet pour l'épreuve (tirage au sort ou autre modalité).
- de la nature précise de l'épreuve : enseignement de spécialité de SES – cette information doit être impérativement renseignée au recto de la fiche d'évaluation.
- que le candidat **bénéficie ou non** d'aménagements pour la préparation de son épreuve (tiers-temps supplémentaire....) - cette information doit être impérativement renseignée au recto de la fiche d'évaluation.

Le sujet proposé au candidat doit figurer clairement dans la rubrique « sujet choisi ». Si le sujet est ou contient un document annexe, il doit être agrafé à la présente fiche d'évaluation. En effet, en cas de contestation des candidats, l'administration et les inspecteurs des spécialités peuvent réagir plus vite.

A la fin de l'épreuve, après avoir rédigé le sujet dans la case prévue à cet effet et avant de remplir la rubrique « appréciation », l'examineur doit faire signer la fiche d'évaluation au candidat qui reconnaît la validité de l'épreuve qu'il vient de passer.

Si le candidat refuse de signer et conteste les modalités de l'épreuve, il appartient à l'examineur de prévenir immédiatement le chef de centre pour que le litige puisse, autant que faire se peut, être réglé avant les délibérations du jury.

Enfin la rubrique « appréciation générale » doit être renseignée aussi précisément que possible. Le candidat peut demander la communication de la présente fiche d'évaluation à l'issue des épreuves.

Heure de début de préparation :

Heure de début de l'oral :

Heure de fin de l'oral :

<u>PARTIE 1</u>						
Question sur les savoir-faire <u>Note - Question :</u> /4		Maitrisé		Moyennement maitrisé		Non maitrisé
Lecture correcte des données statistiques						
Sélection et/ou manipulation des données statistiques						
Raisonnement à l'aide des connaissances et des documents <u>Note - Raisonnement :</u> /10		Maitrisé		Moyennement maitrisé		Non maitrisé
Respect du sujet						
Cohérence du raisonnement						
Mobilisation des connaissances pour répondre au sujet						
Utilisation pertinente des documents :						
<i>Mobilisation des données statistiques</i>						
<i>Mobilisation des informations issues du texte</i>						
Qualité de l'expression orale						
<u>TOTAL NOTE - PARTIE 1 :</u> / 14						
<u>PARTIE 2</u>						
	Question de connaissances n° 1			Question de connaissances n°2		
	Maitrisé	Moyennement maitrisé	Non maitrisé	Maitrisé	Moyennement maitrisé	Non maitrisé
Compréhension des consignes						
Définition des notions clés						
Mobilisation des mécanismes						
Pertinence de la réponse						
	Note question 1 : /3			Note question 2 : /3		
<u>TOTAL NOTE - PARTIE 2 :</u> / 6						
NOTE DEFINITIVE : / 20						
Appréciation générale :						

7. REMONTEE ET SAISIE DES NOTES

8. PERMANENCES